



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## Merplus

Date de révision 18-nov.-2021 Version 1.02 Remplace la version : 19-mars-2020 Codes produit FNG56892-32  
Date d'impression 18-nov.-2021 LBG-51FCm 9504279

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

## Merplus

#### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fongicide; Utilisation professionnelle  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ADAMA Northern Europe B.V  
P.O. Box 355  
3830 AK Leusden, The Netherlands  
Tel: (+31) (0) 33 2056800

#### Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail msds.ane@adama.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.  
BE : +32 70 245 245  
NL : +31 30 274 88 88 - Ce service n'est accessible que par les agents de santé professionnels.  
DE : +49 30 19240  
Numéro d'appel d'urgence général : 112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

|  |                      |
|--|----------------------|
| Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards) | Catégorie 4 - (H332) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire         | Catégorie 2 - (H319) |
| Sensibilisation cutanée                              | Catégorie 1 - (H317) |
| Cancérogénicité                                      | Catégorie 2 - (H351) |
| Toxicité aquatique aiguë                             | Catégorie 1 - (H400) |
| Toxicité aquatique chronique                         | Catégorie 1 - (H410) |

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]  
Pictogrammes de danger



**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H332 - Nocif par inhalation  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence**

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau/...  
P304 - EN CAS D'INHALATION :  
P311 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin  
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin  
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin  
P391 - Recueillir le produit répandu

**Mentions de danger spécifiques de l'UE**

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

**Phrases supplémentaires pour PPP**

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage  
SPa1 - Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code FRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est M04, P07  
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).  
SPo - Ne pas pénétrer dans des cultures/ surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

**2.3. Autres dangers**

**PBT & vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Aucun(e) connu(e).

**Polluants organiques persistants**

Sans objet.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Sans objet

### 3.2 Mélanges

| Nom chimique | Numéro CAS | N° CE     | Numéro d'index | % massique | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]   | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Numéro d'enregistrement REACH |
|--------------|------------|-----------|----------------|------------|---|--|-----------|-------------------------------|
| Captan       | 133-06-2   | 205-087-0 | 613-044-00-6   | 21 - 26    | Acute Tox. 3 (H331)<br>Eye Dam. 1 (H318)<br>Skin Sens. 1 (H317)<br>Carc. 2 (H351)<br>Aquatic Acute 1 (H400) |  | M=10      | Aucune donnée disponible      |

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles..

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

#### Inhalation

Transporter la victime à l'air frais.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

#### Contact avec la peau

Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

#### Ingestion

Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticair. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Sensation de brûlure.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Note au médecin

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

## 5.3. Conseils aux pompiers

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

# **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisations identifiées**  
**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

## 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition

| Nom chimique       | Union européenne | Belgique                 |
|--------------------|------------------|--------------------------|
| Captan<br>133-06-2 |                  | TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> |

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches.

**Protection des mains** Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

**Protection de la peau et du corps** Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant.

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| <u>Propriété</u>  | <u>Valeurs</u>             | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u>   |
|---|----------------------------|----------------|--|
| <b>Aspect</b>   |                            |                |  |
| État physique   | : Liquide                  |                |  |
| Couleur   | : vert                     |                |  |
| Odeur   | : Organique                |                |  |
| Seuil olfactif  | : Aucune donnée disponible |                |  |
| pH  | : 4 - 5                    | CIPAC MT 75.3  | solution (1%)  |
| Point de fusion / point de congélation °C                                 | : Aucune donnée disponible |                |  |
| Point / intervalle d'ébullition °C  | : 117.5                    |                |  |
| Point d'éclair °C   | : > 117.5                  | EEC A.9        | Ininflammable  |
| Taux d'évaporation  | : Aucune donnée disponible |                |  |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | : Sans objet               |                |  |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |                |  |
| Pression de vapeur kPa  | : Aucune donnée disponible |                |  |
| Densité de vapeur   | : Aucune donnée disponible |                |  |
| Densité relative  | : 1.5 - 1.6                | EEC A.3        |  |
| Solubilité(s) mg/l  | : Aucune donnée disponible |                |  |
| Coefficient de partage Log Pow  | :                          |                | Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques |
| Température d'auto-inflammabilité °C                                      | : 325                      | EEC A.15       |  |
| Température de décomposition °C   | : Aucune donnée disponible |                |  |
| Viscosité cinématique mm <sup>2</sup> /s 40 °C                            | : 72 – 230                 | OCDE 114       | Non-newtonian liquid   |
| Tension superficielle   | : 28.4                     | EEC A.5        |  |
| Granulométrie   | : Sans objet               |                |  |

### 9.2. Autres informations

Masse volumique apparente g/ml : Sans objet

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : N'est pas un explosif  
Propriétés comburantes : Not oxidizing

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité : Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques : Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques : Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses**                      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter**                                      Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles**                              Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux**                      Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

|  | <u>Valeurs</u>              | <u>Espèce</u> | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u>                             |
|--|-----------------------------|---------------|----------------|--|
| DL50 par voie orale mg/kg                    | : >2000                     | Rat           | OCDE 425       |  |
| DL50, voie cutanée mg/kg                     | : >2000                     | Rat           | OCDE 402       |  |
| CL50 par inhalation mg/l                     | : >3.34                     | Rat           | OCDE 403       | Concentration maximale pouvant être atteinte |
| Corrosion/irritation cutanée                 | : Non irritant pour la peau | Lapin         | OCDE 404       |  |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Irritant pour les yeux    | Lapin         | OCDE 405       |  |
| Sensibilisation                              | : Sensibilisant cutané      | Souris        | LLNA           |  |

#### Toxicité chronique

##### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

###### **Nom chimique**

Captan : Non classé

##### **Cancérogénicité**

###### **Nom chimique**

Captan : H351 - Susceptible de provoquer le cancer

##### **Toxicité pour la reproduction**

###### **Nom chimique**

Captan : Not toxic for the reproductive system

##### **STOT - exposition unique**

###### **Nom chimique**

Captan : Non classé

##### **STOT - exposition répétée**

###### **Nom chimique**

Captan : Non classé

##### **Danger par aspiration**

###### **Nom chimique**

Captan : Non classé

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes : Aucune information disponible.

### 11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes : Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

| <u>Toxicité aiguë</u>          | <u>Valeurs</u> | <u>Espèce</u>       | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u>         |
|--------------------------------|----------------|---------------------|----------------|--------------------------|
| Poisson CL50, 96 heures mg/l   | : 0.414        | Oncorhynchus mykiss | OCDE 203       |                          |
| Crustacés CE50, 48 heures mg/l | : 19.3         | Daphnia magna       | OCDE 202       |                          |
| Algues CE50, 72 heures mg/l    | : 70.7         | D. Subspicatus      | OCDE 201       |                          |
| Autres végétaux CE50 mg/l      | : ----         |                     |                | Aucune donnée disponible |

| <u>Toxicité aquatique chronique</u> | <u>Valeurs</u>             | <u>Espèce</u> | <u>Méthode</u> | <u>Remarques</u> |
|-------------------------------------|----------------------------|---------------|----------------|------------------|
| Poisson NOEC mg/l                   | : Aucune donnée disponible |               |                |                  |
| Crustacés NOEC mg/l                 | : Aucune donnée disponible |               |                |                  |
| Algues NOEC mg/l                    | : Aucune donnée disponible |               |                |                  |
| Autres végétaux NOEC mg/l           | : Aucune donnée disponible |               |                |                  |

### Toxicité terrestre

#### Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg

##### Nom chimique

Captan : >2000 Canard colvert

#### Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

##### Nom chimique

Captan : >100

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Dégradation abiotique

##### Eau DT50 jours

##### Nom chimique

Captan : <1 251 °C

##### Terrestre DT50 jours

##### Nom chimique

Captan : 0.5 - 5.7 aerobic 251 °C

#### Biodégradation

##### Nom chimique

Captan : N'est pas facilement biodégradable OCDE 301 B

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Coefficient de partage

##### (n-octanol/eau) Log Pow

##### Nom chimique

Captan : 2.57 pH 7; 25 °C

**Facteur de bioconcentration (BCF)**

Nom chimique

Captan : 113 - 250

**12.4. Mobilité dans le sol**

Adsorption/désorption

Nom chimique

Captan : 29 - 198

ValeursMéthodeRemarques

KOC

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

The components in this formulation do not meet the criteria for classification as PBT or vPvB

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**Propriétés perturbatrices  
endocriniennes

Aucune information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus/produits  
inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés

Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.

Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****ADR**

14.1 Numéro ONU

UN3082

14.2 Désignation officielle de  
transport de l'ONU

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Captan)

14.3 Classe(s) de danger pour le  
transport

9

14.4 Groupe d'emballage  
Description

III

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Captan), 9,  
III

14.5 Danger pour l'environnement

Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales

274, 335, 601, 375

Code de classification

M6

**RID**

14.1 Numéro ONU

UN3082

14.2 Désignation officielle de  
transport de l'ONU

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Captan)

14.3 Classe(s) de danger pour le  
transport

9

14.4 Groupe d'emballage  
Description

III

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Captan), 9,  
III

Danger pour l'environnement

Oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.5 Danger pour l'environnement Oui  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 Dispositions spéciales 274, 335, 375, 601  
 Code de classification M6

**IMDG**

14.1 Numéro ONU UN3082  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Captan)  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9  
 14.4 Groupe d'emballage III  
 Description UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Captan), 9, III, Polluant marin  
 14.5 Danger pour l'environnement Oui  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 14.5 Polluant marin P  
 Danger pour l'environnement Oui  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 Dispositions spéciales 274, 335, 969  
 N° d'urgence F-A, S-F  
 IMDG Stowage and segregation Category A Aucune information disponible  
 14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

**IATA**

14.1 Numéro ONU UN3082  
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Captan)  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9  
 14.4 Groupe d'emballage III  
 Description UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Captan), 9, III  
 14.5 Danger pour l'environnement Oui  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 Dispositions spéciales A97, A158, A197  
 Code ERG 9L



**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

| Non commercial/désignation | Numéro(s) d'enregistrement  | Date       |
|----------------------------|---|------------|
| Sans objet                 | Sans objet  | Sans objet |
| BL National Regulations    | La recevabilité de ce produit a été testée selon « l'arrêté royal relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ». Le produit est agréé |            |

## Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

## Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

## Polluants organiques persistants

Sans objet

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H332 - Nocif par inhalation

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

|         |                                 |      |  |
|---------|---------------------------------|------|--|
| TWA     | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| Plafond | Valeur limite maximale          | *    | Désignation « Peau »                     |

**Date de révision** 18-nov.-2021

**Motif de la révision** Changes made to the last version are labeled with this sign \*\*\*

#### List of Acronyms

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

ADN - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways

CAS Number - Chemical Abstracts Service number

EC Number - EINECS and ELINCS Number

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Substances

ELINCS - European List of notified Chemical Substances

IATA - International Air Transport Association

ICAO-TI - Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG - International Maritime Dangerous Goods

LC50 - Lethal Concentration to 50 % of a test population

LD50 - Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)

OECD - Organization for Economic Co-operation and Development

PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

STOT - Specific Target Organ Toxicity  
vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

**Classification of the mixture**

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H332 - Nocif par inhalation  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

**Méthode de classification**

Classification basée sur les données de test.  
Classification basée sur les données de test.  
Classification basée sur les données de test.  
Classification basée sur une méthode de calcul.  
Classification basée sur les données de test.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**